

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

CAMPING MUNICIPAL

POLITIQUE LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE «LE MISTRAL»

Saison régulière du camping municipal

- À l'usage des usagers du camping municipal seulement.
- Aucun frais pour les activités organisées par le comité camping des saisonniers.
- Conciergerie effectuée par les employés du camping municipal pendant la saison.

Période de location

À la fermeture du camping municipal jusqu'au 1^{er} dimanche de juin.

Réservations période des fêtes

Afin de donner une chance égale à tous d'obtenir la salle le Mistral pendant la période des fêtes, toute personne qui veut louer la salle entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier inclusivement doit faire part de sa demande avant le 30 avril inclusivement. Par la suite, la municipalité procédera par tirage au sort. Réservation et information: service des loisirs 345-2207.

Côût de location

Réunion (maximum 4 heures)

50 \$ / organisme et résidant de Saint-Gédéon
75 \$ / organisme et résidant de l'extérieur

Réception

125 \$ / organisme et résidant de Saint-Gédéon
200 \$ / organisme et résidant de l'extérieur

Heure d'arrivée: 11 h a.m.
Heure de départ 3 h le lendemain

Autres: cours, activités sportives: club, ligue, etc.

100 \$ / organisme et résidant de Saint-Gédéon seulement

Modalité de paiement

- Payable sur à la signature du contrat (taxes en sus si applicables). La signature du contrat confirme la réservation.
- En cas d'annulation un montant équivalent à 25% du coût de location sera retenu.

Note:

- Le locataire est responsable de tous bris pouvant survenir aux équipements pendant son utilisation.
- Conciergerie assumée par la municipalité.
- Prévoir déneigement du stationnement avec un passage pour se rendre au Mistral.
- La municipalité se réserve le droit de refuser toute location pour la période située après le 15 janvier jusqu'au 15 mars.